

Étiquetage bilingue

niveau que nous voulons, nous pourrions faire échec à l'invasion des produits américains.

Le gouvernement semble absolument convaincu qu'il y aura augmentation généralisée du commerce. Dans ce cas, quand le gouvernement subira les pressions des producteurs américains de denrées alimentaires et d'autres articles de consommation visés par ce projet de loi, qui voudront s'imposer sur le marché canadien et qui s'attaqueront à tout ce qui fera obstacle à leurs activités au Canada, ces pressions se feront certainement sentir dans le domaine de la réglementation.

Le secrétaire parlementaire fait signe que non. C'est dans son intérêt, bien sûr. Il défend l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Pour lui, cet accord n'a que du bon. Il a dû défendre la position du gouvernement si souvent qu'il ne voit plus rien d'autre.

M. McDermid: Nous parlons de bilinguisme.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Moi aussi. Je parle des répercussions de l'augmentation des échanges . . .

M. McDermid: Nous parlons du fondement même de notre pays. Soyez sérieux.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): . . . et des pressions que les producteurs américains feront parce que l'emballage et l'étiquetage bilingues constituent l'un des obstacles à leur activité au Canada.

M. McDermid: Cela ne tient pas debout. C'est faux.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Après avoir vu à quel point le ministre des pertes à la consommation et des profits des corporations pouvait manquer de principes, dans le dossier des brevets des produits pharmaceutiques, nous avons de bonnes raisons de vouloir insérer dans la loi les règlements qui régissent ces questions au Canada. Ces dispositions sont importantes pour le commerce et absolument essentielles pour permettre aux Canadiens unilingues français de faire leur achats. Ces produits doivent absolument leur être offerts dans les deux langues. Nous voulons être sûrs qu'ils le seront toujours. La seule façon de procéder, c'est d'en faire une loi. Le Parlement doit changer les dispositions législatives à cet égard, et non simplement se fier à la réglementation et au Cabinet.

M. Murray Dorin (Edmonton—Est): Monsieur le Président, je voudrais aussi centrer mon intervention sur la raison qui a été invoquée pour justifier le projet de loi C-280. Je dois dire que je ne suis pas du tout d'accord avec le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) sur les motifs justifiant l'étude de ce projet. Je veux également discuter l'opinion de l'auteur du projet, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Comme on l'a dit précédemment, les consommateurs canadiens profitent d'un système très perfectionné qui les protège contre les produits dangereux ou de mauvaise qualité et qui leur assurent de l'information concernant les produits de consommation. Ces exigences, qui portent entre autres sur l'emballage et l'étiquetage, sont prévues dans une réglementation spéciale.

● (1740)

Beaucoup de gens considèrent que la réglementation canadienne concernant l'information et la protection des consommateurs est parmi les meilleures du monde, et elle l'est. Le système actuel a évolué au cours des 18 années qui se sont

écoulées depuis l'adoption de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, en 1970. En réalité, ces dispositions législatives présentent des lacunes, mais l'étiquetage bilingue n'en est pas une.

Il y a quelque temps, j'ai présenté à la Chambre une motion sur l'étiquetage des produits, dans le cadre des initiatives parlementaires. C'était la motion n° 86, qui traitait de l'étiquetage des produits pharmaceutiques et de la nécessité d'énumérer tous les ingrédients, qu'il s'agisse ou non de médicaments d'ordonnance. La motion a été débattue à la Chambre le 18 août 1987, soit il y a près d'un an.

Par suite de cette motion, j'ai comparu devant le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social afin d'expliquer les motifs de mon initiative. Le ministre a également témoigné devant le comité. Il est maintenant probable que le gouvernement et l'industrie pharmaceutique travailleront en vue de la mise en oeuvre de cette motion. J'espère avoir davantage à dire à ce sujet à l'avenir. En dépit de certaines lacunes que je viens de signaler en ce qui concerne l'énumération complète de tous les ingrédients sur l'emballage des produits de consommation et des médicaments que nous achetons, notre législation sur la consommation compte parmi les meilleures du monde.

Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) voudrait faire modifier un système de protection des consommateurs qui a fait ses preuves depuis plus de quinze ans. Il ne veut pas le faire pour mieux informer les consommateurs. En fait, il souhaite qu'on rédige de nouvelles exigences et qu'on les inscrive dans la loi et non dans la réglementation technique, comme on l'a fait jusqu'à présent.

Il n'y a absolument pas besoin de le faire. Le député l'a justifié en prétendant qu'en faisant figurer ces facteurs dans une loi ils ne seraient pas susceptibles d'être modifiés ou écartés à la suite de l'accord de libre-échange conclu récemment entre le Canada et les États-Unis et qui doit bientôt entrer en vigueur. Je trouve plutôt bizarre que le chef du parti du député qui présente ce projet de loi se déplace dans tout le pays en faisant des discours sur la façon dont il va déchirer cet accord s'il devient jamais premier ministre. Si on devait le prendre au sérieux, on devrait alors en conclure que si on accepte le principe de ce projet de loi, cela veut donc dire que le député doute fort que son chef, le député de Vancouver Quadra (M. Turner) devienne premier ministre. Manifestement, si cela devait se produire, on n'aurait nul besoin de ce projet de loi.

On n'en a nul besoin parce que franchement, l'actuelle Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation constitue le fondement légal de l'étiquetage bilingue des produits de consommation. Cette loi et ses règlements d'application reflètent très bien les exigences linguistiques du Canada. La plupart des produits de consommation préemballés doivent obligatoirement comporter un étiquetage en français et en anglais. C'est également vrai pour les produits canadiens et importés.

Les consommateurs canadiens ont le droit d'avoir dans les deux langues officielles des renseignements complets sur les produits qu'ils achètent. En tant que consommateurs, nous devons tous pouvoir prendre à propos de nos achats des décisions intelligentes et fondées sur la connaissance des faits. Pour cela, nous avons besoin d'être informés. Nous devrions pouvoir